

Annexe I : Aperçu thématique

1. Assistance technique

En 2020, le BCNUDH a continué à soutenir le Parlement dans les réformes législatives visant à améliorer le système de protection des droits de l'homme. Il y a lieu ici de saluer l'engagement des présidents des deux chambres du Parlement à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Ceci s'est traduit notamment à l'Assemblée nationale par la création d'une commission permanente des droits de l'homme. La nouvelle commission a bénéficié de l'appui technique, logistique et financier du BCNUDH. A titre d'exemple, une bibliothèque équipée d'ouvrages et de matériel multimédia a été offerte par le BCNUDH à la Commission. Cette contribution améliorera certainement la qualité du travail parlementaire dans le domaine des droits de l'homme.

Sur le plan législatif, le BCNUDH apporte un appui technique et financier au Ministère délégué en charge des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables dans le processus d'élaboration et d'adoption de la loi sur la protection des droits des personnes vivant avec handicap à travers, sa participation aux réunions techniques au Ministère des Personnes vivant avec Handicap, et aux travaux d'examen de la loi organique sur les personnes handicapées à la Commission mixte composée des Commissions PAJ, Socioculturelle et Droits de l'homme de l'Assemblée Nationale.

Ces lois sur les personnes vulnérables sont essentielles pour la participation des personnes vulnérables, populations autochtones et personnes handicapées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sociales les concernant. Plus que jamais, en particulier en cette période de pandémie, l'inclusion de toutes les couches de la société aux options de choix politiques est nécessaire. J'invite le Gouvernement à adopter rapidement les décrets nécessaires à la mise en œuvre de ces lois importantes.

Le BCNUDH a également fourni un appui financier et technique au Ministère délégué en charge des personnes vivant avec handicap et autres vulnérables, lequel a lancé, le 30 novembre 2020, les activités commémoratives de la Journée internationale des personnes handicapées, autour du thème : « Reconstruire en mieux : vers un monde post Covid-19 inclusif, accessible et durable ». En accord avec le thème national et international de cette journée, le Directeur du BCNUDH a échangé avec les participants sur les droits des personnes handicapées de la RDC dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, en date du 26 novembre 2020, l'Assemblée Nationale a en séance plénière, validé le rapport de la commission mixte relatif au projet de loi portant protection des peuples autochtones pygmées.

Ces avancées rappellent les efforts qu'il reste encore à fournir pour parachever la réforme dans le domaine des droits de l'homme. Il convient ici de rappeler que la loi sur les modalités des manifestations publiques, la loi portant accès à l'information, ou celle portant protection, droits et devoirs des défenseurs des droits de l'homme sont en attente d'examen par le Parlement. Le

BCNUDH appelle ici le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Parlement à accélérer l'adoption de ces lois indispensables à la démocratie et l'état de droit dans le pays.

Malgré la pandémie de la Covid-19, le BCNUDH a organisé, depuis janvier 2020 une centaine d'activités de sensibilisation et de renforcement de capacités à travers le pays au bénéfice de 4 533 personnes dont 1 312 femmes appartenant aux organisations de la société civile ou aux institutions étatiques sur divers sujets liés au droits de l'homme.

Pour l'année à venir, le BCNUDH renforcera ses équipes dans les provinces non affectées par les conflits armés. Les bureaux restés ouverts à Lubumbashi et Kisangani après le départ de la MONUSCO seront renforcés en personnel et moyens logistiques. Elles continueront de travailler avec les organisations de la société civile, la CNDH et les autorités pour améliorer la situation des droits de l'homme dans ces provinces. Le BCNUDH continuera d'apporter son concours aux organisations de la société civile et aux institutions de l'Etat. Il demeurera l'allié de tous ceux qui s'engageront sincèrement pour la promotion et la défense des droits de l'homme

2. Lutte contre les violences sexuelles, y compris celles liées au conflit

La pandémie de la Covid-19 a eu un fort impact sur les mécanismes de réponse aux violences sexistes et sexuelles. L'appui aux victimes des violences sexuelles dans les zones en conflit a été perturbé par les mesures restrictives pour lutter contre la maladie. De nombreuses femmes n'ont pas eu accès aux soins en raison de la peur de contracter le virus à l'hôpital et de l'impossibilité pour les équipes mobiles de les rejoindre dans leurs lieux d'habitation à cause des restrictions de mouvements.

L'assouplissement des restrictions de mouvements suite à la levée de l'état d'urgence en juillet a permis le déploiement des missions de collecte d'informations sur les Violences Sexuelles liées aux conflits et réduit les barrières pour l'accès aux services pour les survivants. La levée des restrictions de voyages dans les provinces a facilité l'accès des survivants des zones rurales aux soins médicaux dans les 'one stop center'.

Le BCNUDH et les autres intervenants des Nations Unies et de la société civile ainsi que du gouvernement ont dû s'adapter à la nouvelle donne en soutenant un mécanisme d'appui à distance à travers une ligne verte permettant de collecter l'information et de fournir un soutien psychologique, juridique et médical aux victimes des violences domestiques et sexuelles.

La ligne verte est animée par des téléopérateurs qui reçoivent les appels en première ligne et les transfèrent à des téléconseillers (psychologues et experts juristes) qui assurent la prise en charge à distance des victimes. Pour les cas qui le nécessitent, ils réfèrent vers les structures partenaires de prise en charge (médicale et autres).

Du matériel et un appui financier a été fourni aux organisations intervenant dans le domaine des droits des femmes pour faire face au nombre de cas supplémentaires et des missions de terrain ont été facilitées afin de soutenir les victimes qui ne pouvaient pas se rendre dans des centres de santé.

D'autres activités de lutte contre les violences sexuelles ont continué durant l'année en cours. L'adoption du plan de mise en œuvre du deuxième addendum au communiqué conjoint entre le gouvernement de la République démocratique Congo et les Nations Unies a fourni un cadre programmatique qui permettra de coordonner les initiatives dans ce domaine pour assurer une plus grande cohérence entre les interventions.

Les 14 et 15 septembre, le BCNUDH en appui au bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles liées au conflit et l'équipe des experts, a fourni une assistance technique et financière au bureau de la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, et la Jeunesse pour consolider et finaliser la feuille de route pour la mise en œuvre de l'addendum.

En Novembre, la Police des Nations Unies a déployé une équipe spéciale au Nord et Sud Kivu pour appuyer et renforcer les capacités de la Police Nationale Congolaise sur les enquêtes et les violences sexuelles basées sur le genre. Ces activités ont été retardées à cause des restrictions liées à la COVID -19.

Lors d'une rencontre entre le Directeur du BCNUDH et le Dr. Denis Mukwege, l'engagement a été pris de mettre sur pied une coopération plus étroite entre la Fondation Panzi et le BCNUDH dans le domaine de la lutte contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme en général et en particulier sur les violences sexuelles.

3. Lutte contre l'impunité et justice transitionnelle

Cette année a marqué les dix ans de la publication du Rapport Mapping sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les groupes armés et forces de défense et de sécurité nationales et étrangers en République démocratique du Congo de 1993 à 2003. Ce rapport, répertorie des incidents graves qui constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Ce sont des infractions imprescriptibles auxquelles la République démocratique du Congo doit faire face. L'initiative de l'adoption des mécanismes appropriés pour lutter contre l'impunité des crimes, réparer les préjudices subis par les victimes et offrir des garanties de non-répétition appartient aux autorités congolaises. Les partenaires internationaux au rang desquels se trouve le BCNUDH sont prêts à apporter leur expertise pour soutenir ces efforts.

La commémoration des 10 ans de ce rapport a été l'occasion de rappeler ce qui a été fait depuis 2010 dans le domaine des réformes institutionnelles et la lutte contre l'impunité. Si quelques avancées ont pu être observées, de nombreux défis restent à relever dans le domaine de la justice transitionnelle.

Avec l'appui du BCNUDH, en collaboration avec le PNUD et *Search for Common Ground*, à travers le projet Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction (PAJURR) financé par le fonds de consolidation de la paix des Nations Unies, des consultations populaires ont été organisées en 2019 dans la province du Kasai-Central dans le but de recueillir les opinions des populations en vue d'adopter des mécanismes provinciaux de justice transitionnelle.

Lors de ces consultations, les populations affectées ont clairement exprimé leurs besoins concrets, notamment la mise en place d'une Commission Vérité, Justice et Réconciliation, ainsi que des réparations collectives et symboliques. Cette expérience unique et novatrice de consultations populaires provinciales dans le Kasai-Central a donné des résultats qui laissent envisager qu'elle pourrait être répliquée dans d'autres provinces de la RDC.

Le rapport desdites consultations, qui a été officiellement remis aux autorités provinciales le 4 février 2020, contient des recommandations visant à promouvoir les mécanismes de la justice transitionnelle au Kasai-Central. L'analyse de ces besoins exprimés a conduit au dépôt devant l'Assemblée provinciale d'un projet d'édit portant création d'une Commission provinciale vérité et réconciliation.

Un autre projet relatif à la justice transitionnelle Reddition spontanée au Kasai-Central et au Tanganyika (SSKAT), vise à appuyer la reddition spontanée des ex-combattants au Kasai, Kasai-Central et au Tanganyika. Les activités du projet ont démarré en septembre 2020 et permettront d'ouvrir des sessions de dialogue entre communautés en vue d'apaiser les conflits et favoriser la réinsertion des ex-combattants, tout en luttant contre l'impunité pour les crimes les plus graves.

Par ailleurs, l'équipe d'assistance technique du Haut-Commissariat des Nations Unies (EAT) dans le Kasai a apporté un appui décisif à la justice congolaise dans les enquêtes sur les crimes commis lors de l'insurrection Kamuina Nsapu. Quatre missions ont été menées sur le terrain, au moins 30 fosses communes identifiées et 10 corps remis aux familles. Un laboratoire médico-légal est en cours de construction à Kananga pour renforcer les capacités de la justice nationale.

Le mandat de l'équipe d'assistance technique a été renouvelé par le Conseil des droits de l'homme et sa couverture géographique étendue à l'ensemble de la République démocratique du Congo. Le processus judiciaire en cours dans la province du Maindombe et la situation dans la province de l'Ituri seront prioritaires au cours des prochains mois.

Malgré les restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, le BCNUDH a continué à soutenir la justice militaire à travers les missions d'enquête conjointe et l'organisation des audiences foraines. En 2020, 12 missions d'enquête conjointes avec les autorités judiciaires et 14 audiences foraines portant sur des violations graves des droits de l'homme ont été organisées avec l'appui du BCNUDH.

A titre d'exemple, nous pouvons citer le procès contre Sheka devant la Cour militaire opérationnelle. Ntabo Ntaberi *alias* Sheka et ses coaccusés ont été reconnus coupables de crimes de guerre pour des violations graves des droits de l'homme commis alors que Sheka dirigeait le groupe armé Nduma Defense of Congo. Le BCNUDH salue à juste titre cette condamnation et émet le vœu que les victimes obtiennent réparation le plus rapidement possible suite à ce procès emblématique.

Le BCNUDH invite également les autorités à continuer d'autres procès emblématiques en cours et à arrêter d'autres leaders de groupes armés recherchés par la justice pour des infractions graves.

4. Protection des civils

Le BCNUDH a continué au cours de l'année à contribuer à l'appui des Nations Unies à la protection des civils. Dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme, 921 profils d'officiers des Forces de défense et de sécurité ont été examinés dans le cadre de l'appui aux opérations militaires des FARDC. Cet exercice a permis de s'assurer que les opérations militaires se conduisent dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et que les violations éventuelles soient sanctionnées par les autorités compétentes.

Par ailleurs, 32 formations ont été organisées en faveur des militaires des FARDC et 49 réunions des comités de suivi des violations des droits de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité ont été organisées avec l'appui du BCNUDH. Ces réunions ont permis le transfert à la justice des cas de violations des droits de l'homme.

Le BCNUDH a également contribué à l'analyse de la situation de protection des civils dans les zones affectées par les conflits armés. En respectant les mesures restrictives adoptées par les autorités dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, des missions de protection et d'évaluation conjointe ont été organisées par le BCNUDH. Ces missions ont permis de formuler des recommandations pour améliorer la réponse aux besoins des civils et faire face aux violations et atteintes aux droits de l'homme.

L'année qui s'achève a été éprouvante pour les populations civiles en particulier dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu où les attaques des groupes armés ont augmenté en intensité. Le BCNUDH a publié des rapports alarmants sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont des éléments constitutifs de crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui ont été commis dans ces deux provinces. Des recommandations ont été formulées à l'endroit de l'Etat et des communautés pour faire face à la violence et lutter contre l'impunité.

La situation dans les Hauts Plateaux de la province du Sud-Kivu a également retenu l'attention du BCNUDH. Le conflit intercommunautaire alimenté par les discours de haine persistants dans les prises de parole y compris à l'étranger, relayés dans les réseaux sociaux et médias locaux continue d'endeuiller la population. Les attaques contre les civils, les destructions de maisons et le vol de bétail ont poussé de dizaines de milliers de personnes hors de leurs maisons, aggravant la crise humanitaire dans la région. De nombreuses organisations humanitaires y font face, malgré la persistance des attaques dont leur personnel fait quasi quotidiennement l'objet.

5. Ouverture de l'espace démocratique

Le BCNUDH a noté avec inquiétude l'augmentation dans l'espace public du discours de haine tenu par des responsables politiques et militants de leurs partis. Sous la forme d'attaques sexistes, misogynes, tribales ou communautaires, ces discours se sont tenus dans un contexte de tensions politiques au niveau national et de crises entre les exécutifs et assemblées provinciales. Dans certains cas, des actes violents à l'endroit des personnes et de leurs biens ainsi que des édifices publics ont été documentés par le BCNUDH.

Le BCNUDH n'a par ailleurs cessé de dénoncer cette situation et d'inciter les autorités judiciaires à réagir contre ces infractions et les responsables politiques à se distancier publiquement lorsque leurs militants propagent des discours de haine ainsi qu'à prendre des mesures internes en vue de les prévenir et d'y faire face.

Le BCNUDH reste disponible à soutenir les initiatives visant à prévenir et à réprimer les discours inflammatoires.

Pour finir, permettez-moi de vous entretenir quelques instants sur la situation des journalistes et défenseurs des droits de l'homme. Depuis janvier 2020, les attaques contre les journalistes et défenseurs des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions, ont été récurrentes. 391 cas dont 34 concernant les femmes ont été documentés par le BCNUDH depuis janvier 2020. Au risque de remettre en question les avancées enregistrées depuis 2019 et l'engagement des autorités au plus haut niveau de l'Etat d'ouvrir davantage l'espace démocratique et promouvoir la liberté d'expression, ces actes doivent cesser et leurs auteurs traduits en justice.

Le processus de réformes législatives visant à mieux protéger les journalistes – notamment dans le cadre d'une loi sur l'accès à l'information et la liberté de la presse – et les défenseurs des droits de l'homme – loi sur les droits et devoirs des défenseurs des droits de l'homme – doit urgemment être mené à terme pour permettre à la République démocratique du Congo de faire un grand bond en avant en faveur de la liberté et de la démocratie.

Annexe II : Texte du message vidéo de Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 2020¹

Cette année, la Journée des droits de l'homme arrive à un moment que nous n'oublierons jamais.

La COVID-19 nous a pris de court et a bouleversé notre monde.

Une tragédie suivie d'une occasion extraordinaire de mieux reconstruire.

Cette Journée des droits de l'homme est un appel à l'action.

Un appel pour nous tous à saisir cette occasion et à construire le monde que nous voulons.

Pour cela, nous devons tirer les leçons de cette crise.

Un : **mettre fin à toute forme de discrimination**. Tout comme les problèmes de santé préexistants fragilisent certaines personnes, le manque de respect des droits de l'homme a rendu l'ensemble de la société plus vulnérable. Si l'un d'entre nous est à risque, nous sommes tous en danger. La discrimination, l'exclusion et les violations des droits de l'homme nous affectent tous.

¹ Disponible sur le lien suivant : <https://www.standup4humanrights.org/en/humanrightsdays2020.html>

Deux : **réduire les inégalités**. La protection sociale, la couverture sanitaire universelle et d'autres systèmes permettant l'exercice des droits fondamentaux ne sont pas un luxe. Ils permettent à nos sociétés de continuer à fonctionner et peuvent être la base d'un avenir plus équitable.

Trois : **encourager la participation**, surtout des jeunes. Toutes les voix méritent d'être entendues.

Quatre : **renforcer notre volonté et nos efforts pour atteindre les objectifs de développement durable**, un programme concret pour les droits de l'homme universels.

Ces objectifs sont non seulement appropriés, mais aussi judicieux.

Et ils ne peuvent être atteints que d'une seule façon : en défendant les droits de l'homme.

Car les droits de l'homme permettent de créer des sociétés justes et résilientes. Ils sont la réponse à cette crise humaine.

Comme l'urgence climatique, la COVID-19 nous rappelle que nous faisons partie d'une seule humanité.

Nous devons agir.

En travaillant ensemble, nous pouvons mieux reconstruire.

En étant solidaire, nous pouvons bâtir un monde plus résilient, durable et juste.

Ensemble, défendons les droits de l'homme.